

Commune de Vallabrix(Gard)

Plan Local d'Urbanisme

6.1 – Liste des servitudes publiques

Dossier d'arrêt

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	16/11/2009		



Agence de Nîmes

188 allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél. 04 66 29 97 03
Fax 04 66 38 09 78
nimes@urbanis.fr

Mairie de Vallabrix

Hôtel de Ville
30700 - Vallabrix
Tél. 04 66 22 58 12
Fax 04 66 22 01 48
mairie.vallabrix@wanadoo.fr

www.urbanis.fr

Tableau des Servitudes d'utilité publique

Type de servitude	Référence juridique au texte instituant la servitude	Origine de la servitude	Service gestionnaire
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE			
<p style="text-align: center;">AC1</p> <p>Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits</p>	<p>Mesures de classement, et d'inscription prises en application des articles 1 à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1^{er} (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits.</p> <p>Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1^{er} et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.</p>	<p>Château de Vallabrix Façades et toitures Section B N°262 et 263 Inv. M.H 31/10/1997</p>	<p style="text-align: center;">SDAP</p> <p>2 rue Pradier 30900 NIMES</p>
<p style="text-align: center;">AS 1</p> <p>Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales</p>	<p>Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L20 du code de la santé publique et du décret n°61.859 du 1^{er} Aout 1961 modifié par le décret 67.1093 du 15 Décembre 1967 pris pour son application.</p> <p>Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du Code de la Santé Publique</p>	<p>Captage FORAGE DES SABLONS DUP du 30/07/1993</p>	<p style="text-align: center;">ARS</p>

<p align="center">SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS</p> <p align="center">Décret 91 – 1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, Aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, Arrêté du 16 novembre 1994 pris en application des articles 3, 4, 7 et 8</p>			
<p>14</p> <p>Electricité : servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)</p>	<p>Périmètre à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'article 12 modifié de la loi du 15 Juin 1906 - De l'article 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925 - De l'article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 - De l'article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964 	<p>Ligne 225 Kv. 2 circuits TAVEL – VIRADEL 1et 2</p>	<p>RTE GET Cevennes 18 blvd Talabot 30006 Nîmes Cedex 4</p>

<p>I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)</p>	<p>Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906, - de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, - de l'article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946, - de l'article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964 <p>- Circulaire 73108 du 12 juin 1973 du Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, relative à la construction dans les secteurs affectés par le passage des canalisations de transport de gaz.</p> <p>- Décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, dont les modalités d'application ont été définies par arrêté du 16 novembre 1994.</p>	<p>Lignes 2x400 000 volts Tamareau Tavel 1 et 2</p>	<p>EDF GET Cévennes 18 bd Talabot BP 9 30006 Nîmes Cedex 4</p>
<p>SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBTITE ET A LA SECURITE PUBLIQUE</p>			
<p>AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales</p>	<p>Article L ;1321-1 et suivants, articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique</p>	<p>Captage - Forage de Bourdic : DUP du 22-09-1986 - Forage de Listerne : pas de DUP</p>	<p>ARS Délégation territoriale du Gard 6 rue du Mail 30906 NIMES cedex 2</p>